

## **Réponse à l'interpellation de M. le Conseiller communal Jacques Hanhart sur la gestion des temps**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Nous vous soumettons, ci-dessous, la réponse à l'interpellation de M. le Conseiller communal Jacques Hanhart dans laquelle cinq questions sont posées sur le monitoring de la gestion de projets et le préavis N° 144/2019 sur la gestion du temps de travail.

### **1. Quels services utilisent le système TimeSheet voté le 1er avril 2019 et dans quelle situation ?**

Tous les services de l'administration communale nyonnaise utilisent le système de TimeSheet voté le 1<sup>er</sup> avril 2019. Il s'agit de l'outil de gestion du temps de travail nommé Kelio. Principalement utilisé pour l'enregistrement du temps de travail de l'ensemble des collaborateurs fixes, il gère aujourd'hui les aspects relatifs à :

- la planification des horaires de certains services de terrain (SIN, SMM, SDI) ;
- la planification des services de piquets ;
- la configuration des horaires fixes (SDE, SDI, SIN, SMM) ;
- la configuration des horaires variables.

Les particularités qu'il convient de relever par rapport à la période avant 2019 sont les suivantes :

- le fait que l'ensemble des services y soient soumis permet une gestion de l'absentéisme plus précise et complète. En effet, avant l'introduction de ce système, les absences de moins de trois jours sans certificat médical étaient nettement moins bien recensées ;
- certaines données peuvent être extraites de Kelio dans le progiciel de gestion pour faciliter le traitement des données salariales (paiement des heures supplémentaires, paiement des primes de piquets et paiement des indemnités pour travaux pénibles).

### **2. Quels services ne l'utilisent pas ?**

Aucun. Il y a toutefois une exception : le personnel auxiliaire payé à l'heure qui n'utilise pas encore le système. Le personnel auxiliaire dit « mensualisé » et engagé sur une durée déterminée est, quant à lui, soumis aux mêmes règles d'enregistrement que le personnel fixe et donc répertorié dans le système.

### **3. Pour quelles raisons ce système n'est pas ou plus utilisé ?**

Une distinction doit être faite ici entre les possibilités qu'offrent un outil d'enregistrement du temps de travail tel que Kelio et un outil de gestion de projet conçu pour la gestion de projets tel que MS Project, par exemple. L'outil Kelio n'est pas en soi permette une analyse fine de gestion de projet avec tous les paramètres que cela implique : planning, jalons, suivi des heures et des coûts... Depuis, l'introduction du système de gestion des temps Kelio et après avoir expérimenté les fonctionnalités à disposition, l'outil permet de savoir combien d'heures sont dédiées à une tâche. En pratique, le SDI - secteur voirie (vidange fosse, nettoyage WC, ...) - ou encore le SDE - secteur terrain (ménage, garde serres...) - utilisent cet aspect dans leur gestion courante. On est donc sur une échelle de suivi d'activités quotidiennes en lien avec un planification donnée.

**4. Ne serait-il pas judicieux que l'administration se donne réellement les moyens d'analyser les projets ?**

L'Office des solutions informatiques fournit des solutions et outils informatiques aux Services de l'administration pour une gestion plus fine des projets, tels que par exemple : MS Project et des logiciels open source (OpenProject, ClickUp, Tom's planner, etc.). Les logiciels TimeSheet sont utilisés dans des cas et projets bien particuliers selon les besoins des services concernés. La Municipalité n'envisage pas une généralisation de l'utilisation de cet outil à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la ville.

**5. Combien d'argent a-t-on été dépensé sur le préavis 144/2019**

À ce jour, le total des dépenses de ce préavis s'élève à CHF 188'856.65

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 15 avril 2024.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Daniel Rossellat



Le Secrétaire :

P.-François Umiglia